

Accès aux soins : Droits des Malades



En tant que malades, vous avez des droits que vous devez garder à l'esprit lorsque vous êtes suivis par un médecin ou lorsque vous êtes hospitalisé * :

- 1) Les services de la santé au Burkina Faso sont ouverts à toute personne, sans discrimination aucune, de jour comme la nuit, selon ses besoins de santé.
- 2) Toute personne est libre de se faire soigner par le médecin ou par la structure sanitaire de son choix. Le malade peut librement quitter la structure sanitaire où il est hospitalisé, après avoir été informé des risques éventuels auxquels il s'expose et après avoir signé une décharge.
- 3) Tout malade a droit aux soins d'urgence sans prépaiement dans une structure sanitaire publique, et doit bénéficier des soins et des traitements les moins coûteux dans les limites géographiques de la structure sanitaire.
- 4) Les structures sanitaires doivent offrir un accueil, des traitements et des soins de qualité à tout malade, sans distinction d'âge, de sexe, de religion, de culture, de langue et quelle que soit la maladie dont il souffre.
- 5) Le malade doit bénéficier de toutes les informations de santé le concernant ; ces informations, données par le personnel de santé, doivent être accessibles et exprimées dans un langage compréhensible par le malade.
- 6) Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du malade.
- 7) Une recherche biomédicale ne peut être réalisée sans que la personne ait donné son consentement après avoir été spécifiquement informée sur les bénéfices attendus, les contraintes et les risques prévisibles.
- 8) Le malade doit être traité avec égards, dans le respect de sa dignité et de son intégrité physique et morale.
- 9) Le respect de la vie privée doit être garanti pour tous les malades, à travers le respect de la confidentialité des informations qui les concernent.
- 10) Le malade doit pouvoir exprimer librement ses observations sur les soins et sur l'accueil dont il bénéficie auprès du personnel de santé.

